

**Audit – Bureau de Paris**  
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

[www.bakertilly.fr](http://www.bakertilly.fr)

**INSTITUT NATIONAL DE FORMATION ET D'APPLICATION  
DU CENTRE DE CULTURE OUVRIERE « I.N.F.A »**

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 6 novembre 2015

Siège social : 12, avenue du Val de Fontenay  
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

SIREN : 785 740 291

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Conseil d'Administration d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



---

## **INSTITUT NATIONAL DE FORMATION ET D'APPLICATION DU CENTRE DE CULTURE OUVRIERE « I.N.F.A »**

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 6 novembre 2015

Siège social : 12, avenue du Val de Fontenay  
94120 FONTENAY SOUS BOIS

SIREN : 785 740 291

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Conseil d'Administration d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres du Conseil d'Administration de la **Fondation " I.N.F.A "**,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation **INFA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de la fondation sur la situation financière et les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

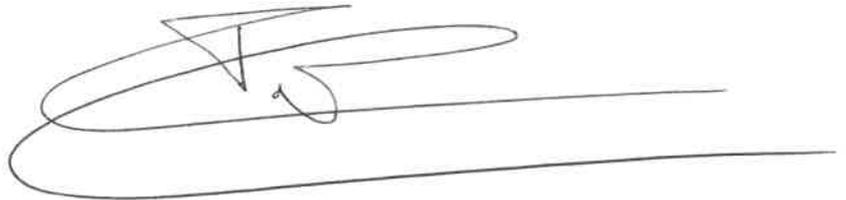
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 16 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	367 558	349 302	18 256	27 535
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>		0	0	
Terrains	606 477	0	606 477	606 477
Constructions	4 141 074	2 924 955	1 216 119	1 310 743
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 791 614	3 073 730	717 884	906 485
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>		0	0	
<b>Immobilisations financières</b>		0	0	
Participations et Créances rattachées	7 952 512	7 948 640	3 872	3 872
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	657 674	0	657 674	622 972
Autres	511 213	0	511 213	519 539
<b>Total I</b>	<b>18 028 122</b>	<b>14 296 627</b>	<b>3 731 495</b>	<b>3 997 622</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances	0	0	0	0
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 915 874	700 000	6 215 874	6 368 494
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	0	0	0	0
Autres créances	4 920 295	0	4 920 295	6 783 866
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	1 313 969	0	1 313 969	886 490
Charges constatées d'avance	263 222	0	263 222	177 997
<b>Total</b>	<b>Total II 13 413 360</b>	<b>700 000</b>	<b>12 713 360</b>	<b>14 216 847</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>31 441 482</b>	<b>14 996 627</b>	<b>16 444 854</b>	<b>18 214 469</b>



PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...	0	0
Fonds propres statutaires	9 000 000	9 000 000
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Fonds statutaires avec dr	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	4 500 000	4 500 000
Réserves pour projet de l'entité	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	-6 261 774	-5 133 939
Excédent ou déficit de l'exercice	-800 331	-1 127 835
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>6 437 895</b>	<b>7 238 226</b>
Fonds propres consommables	0	0
Subv Subventions d'investissement	92 839	133 903
Provi Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>6 530 734</b>	<b>7 372 129</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Montant des émissions de titres associatifs	1 181 046	1 320 451
<b>Total I bis</b>	<b>1 181 046</b>	<b>1 320 451</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fond Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	177 086	149 586
Provisions pour charges	202 706	212 300
<b>Total III</b>	<b>379 792</b>	<b>361 886</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
<b>Total III bis</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	762 393	1 257 049
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 554 597	2 296 384
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	4 916 992	5 552 462
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	119 300	54 108
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
<b>Total IV</b>	<b>8 353 282</b>	<b>9 160 004</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>16 444 854</b>	<b>18 214 469</b>

## COMPTE DE RESULTAT 2023 COMPARE A 2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services	<b>16 934 806</b>	<b>17 081 522</b>
Ventes de biens	0	0
dont ventes de dons en nature	0	
Ventes de prestations de service	16 934 806	17 081 522
dont parrainages	0	0
Produits de tiers financeurs	<b>117 310</b>	<b>141 066</b>
Concours publics et subventions d'exploitation	106 289	105 881
Subventions	11 021	35 185
Produits liés à des financements réglementaires	0	0
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public	<b>0</b>	<b>50</b>
Dons manuels	0	50
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	<b>162 770</b>	<b>139 138</b>
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	<b>367 827</b>	<b>372 827</b>
<b>Total I</b>	<b>17 582 713</b>	<b>17 734 603</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	7 700 925	7 419 602
Aides financières	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	461 044	444 099
Salaires et traitements	7 403 747	8 009 006
Charges sociales	2 659 164	2 840 002
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	400 156	382 102
Dotations aux provisions	60 000	72 500
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	90 010	93 289
<b>Total II</b>	<b>18 775 045</b>	<b>19 260 601</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>-1 192 332</b>	<b>-1 525 998</b>



## COMPTE DE RESULTAT 2023 COMPARE A 2022 (suite)

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	66	252
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Total III</b>	<b>66</b>	<b>252</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	22 171	34 650
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Total IV</b>	<b>22 171</b>	<b>34 650</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-22 105</b>	<b>-34 398</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-1 214 438</b>	<b>-1 560 395</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion (Crédit)	954 389	450 395
Sur opérations en capital (Crédit)	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	9 594	991 700
<b>Total V</b>	<b>963 982</b>	<b>1 442 095</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion (Débit)	547 697	213 380
Sur opérations en capital (Débit)	2 178	784 569
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (excep)	0	11 586
<b>Total VI</b>	<b>549 875</b>	<b>1 009 535</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>414 107</b>	<b>432 560</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>18 546 761</b>	<b>19 176 950</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>19 347 092</b>	<b>20 304 785</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0	0
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	0	0
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-800 331</b>	<b>-1 127 835</b>
	0	0
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	24 408	0
Bénévolat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>24 408</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	24 408	0
Mise à disposition gratuite de biens et services	0	0
Personnel bénévole	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>24 408</b>	<b>0</b>



# PRESENTATION DE LA FONDATION INFA

## 1. Description de l'objet social

L'établissement dit «*Fondation Institut National de Formation et d'Application (Fondation INFA)*», reconnu d'utilité publique, fondé en 2015 par arrêté du ministre de l'intérieur, a été créé dans le respect des valeurs et en continuité avec l'histoire de l'Institut National de Formation et d'Application du Centre de Culture Ouvrière (CCO), association fondée le 16 février 1945 et régie par la loi du 1er juillet 1901.

La Fondation n'a aucun caractère politique ou confessionnel. Son siège se situe dans le département du Val-de-Marne.

## 2. Missions sociales réalisées

La Fondation INFA favorise l'accès et le retour à l'emploi, la reconversion professionnelle et la promotion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes. Elle accorde notamment une attention particulière aux personnes éloignées de l'emploi, via des enseignements liés aux savoirs de base, à la remobilisation des individus, à la levée des freins socio-professionnels, la citoyenneté et la mobilité.

L'offre de formation répond aux besoins des entreprises, des associations et des collectivités publiques tout en couvrant l'ensemble des activités de la formation professionnelle (insertion ; apprentissage ; formations qualifiantes ; Validation des acquis de l'expérience (VAE) ; bilan de compétences). Les formations dispensées par l'INFA permettent des qualifications allant du niveau 3 (CAP) au niveau 7 (Bac +5).

La Fondation INFA est présente dans 7 régions métropolitaines, via 12 directions territoriales, et propose une offre territoriale de proximité. Elle accueille des publics étudiants, des demandeurs d'emploi, des salariés et des dirigeants/entrepreneurs.

## 3. Moyens mis en œuvre

Les moyens d'action de la fondation sont constitués par :

- Les actions de formation et d'insertion qu'elle mène en s'appuyant particulièrement sur l'alternance et la pédagogie de l'action (mise en situation concrète), notamment par la voie de l'apprentissage,
- Ses centres de formation, ses plateaux techniques et ses ateliers pédagogiques,
- Sa direction des ressources pédagogiques et innovation,
- Son centre de ressources dématérialisé,
- Son réseau Alumni,
- Des fonds d'aide à la formation et à la recherche,
- Ses publications,
- Ses canaux de diffusion en multimédia,

Et tout autres moyens concourant à son action.

#### 4. Nature des financements

Financiers	Année 2023 en K€	%
Employeurs	2 701	16%
Opco	5 989	35%
<i>dont Apprentissage</i>	4 734	28%
Individuels	177	1%
Région	4 190	25%
Pôle Emploi	2 795	17%
International	270	2%
Autres collectivités	812	5%
<b>Total</b>	<b>16 934</b>	<b>100%</b>

Soit 52% de financement "secteur privé" (opco /employeurs/ individuels)  
et 48% de financement " secteur public"



# COMPTES 2023

## ANNEXE

### **1. REGLES ET METHODES COMPTABLES & FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.**

#### **1.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code du Commerce et au règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Les comptes annuels présentés laissent apparaître au bilan un total de 16 444 854 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un résultat déficitaire de 800 331 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.01.2023 au 31.12.2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Dans le cadre de l'application des règles concernant les actifs (CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs), les principes comptables et les options adoptées sont les suivants :

- Les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles et financières,
- La méthode retenue est la méthode prospective pour les immobilisations décomposables, ainsi que pour les immobilisations non décomposables (selon avis du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité N°2003-E du 9 Juillet 2005).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- Immobilisations décomposables : en fonction de la durée d'utilisation prévue,
- Immobilisations non décomposables : en fonction des durées de vie d'usage.

#### **1.2. CHANGEMENT DE METHODES**

Aucun changement de méthodes cette année

### **1.3. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### **1.3.1. *Éléments financiers de l'exercice :***

Dans le cadre de l'exercice 2023, une modification de la présentation des éléments financiers a été effectuée. Il a été décidé que l'ensemble des produits et des charges liés à l'exercice N-1 serait intégré aux éléments exceptionnels, marquant ainsi une différence par rapport à la pratique de présentation adoptée en 2022.

Le chiffre d'affaires de la Fondation pour l'année 2023 a enregistré une baisse de 0,86 % par rapport à celui de 2022. Il convient de noter qu'en 2022, 750 K€ de produits liés à l'exercice 2021 ont été intégrés dans les produits d'exploitation. Pour l'année 2023, cette décision de gestion a été revue, les produits et charges de l'exercice N-1 ont été intégrés aux éléments exceptionnels. À des fins de comparaison avec des méthodes de gestion identiques, le total des produits d'exploitation de la Fondation pour 2023 affiche une augmentation de 4 % par rapport à 2022 (passant 16984 K€ en 2022 pour 17583 K€ en 2023).

Le chiffre d'affaires issu des produits de formation pour l'année 2023 connaît quant à lui une hausse de 3,5 % par rapport à 2022.

Le résultat d'exploitation est enregistré à un montant négatif de 1,2 M€, en amélioration de 334 K€ par rapport à celui de 2022. En considérant des méthodes de gestion identiques, le résultat d'exploitation affiche une amélioration de 913 K€ par rapport à 2022.

À des fins de comparaison avec des méthodes de gestion identiques, la masse salariale de la Fondation en 2023 a diminué de 4% par rapport à 2022.

Autres éléments financiers :

L'apurement du plan de redressement s'est poursuivi en 2023, avec le règlement de l'échéance en août de 251 K€. Il reste 6 annuités.

Le remboursement des créanciers, et notre besoin en fonds de roulement, ont pesé sur notre trésorerie en 2023 (-1.5 M€- de trésorerie est issue du compte courant de la SCI Plaisance)

#### **1.3.2. *Autres faits caractéristiques de l'exercice :***

L'année 2023 a été une année de consolidation avec l'ouverture de deux chantiers importants visant à sécuriser par la compréhension du métier la Fondation.

- Le système administratif CSP a été revu dans une logique de décentralisation et le projet a été déployé sur l'année 2023.
- Suite à l'audit des comptes de la Fondation demandé par le CSE, un travail de diagnostic et d'accompagnement du service financier a été réalisé. Une fonction contrôle de gestion et achat viendra renforcer notre pilotage financier.

D'un point de vue production, le périmètre régional a été réinstallé en Auvergne Rhône Alpes et en Bourgogne Franche Comté. Ces choix permettent d'améliorer notre capacité de discussion avec nos financeurs (tous régionalisés) et de favoriser la coopération et de modérer nos coûts d'encadrement.

Pour ce qui concerne le marché, la baisse des financements de la Formation professionnelle se poursuit concernant les conseils régionaux et l'apprentissage. Nous maintenons cependant notre niveau d'activité de 2022 via notamment les fonds entreprises des OPCO (apprentissage et aides à l'embauche) qui sont en augmentation de 6%.



En 2023, notre Fondation reconnue d'Utilité Publique, a souhaité réaffirmer et renforcer son utilité sociale en engageant un travail sur sa Raison d'Être. Cette démarche vise notamment à mieux répondre aux mutations et grands défis de notre société. La Raison d'Être doit notamment permettre de formaliser une nouvelle boussole stratégique partagée, permettant de renforcer l'alignement stratégique avec l'ensemble des établissements sur les territoires.

Elle facilitera également la lisibilité et la visibilité des missions de la Fondation INFA tout en structurant notre démarche RSE en affirmant nos positionnements sur les sujets sociaux et environnementaux.

L'INFA a réalisé son premier bilan carbone en 2023.

La Fondation a passé une convention de partenariat avec ECTI. Cette association de personnes retraitées accompagne les entreprises dans leur projet structurel. Cela permet à notre Fondation d'intégrer de nouvelles compétences et d'apporter un regard extérieur sur des sujets d'importances pour notre organisation.

Les objectifs qui sont les nôtres concernent la protection de notre institution, l'amélioration de l'expérience collaborateur, le gain en efficacité, dans une logique d'amélioration continue. Deux thématiques prioritaires ont été identifiées :

- Réflexion sur notre système d'information
- La gestion des achats

La Fondation a fermé son centre de Montpellier en juin 2023.

Deux sites ont déménagé :

- Pau avec la location de locaux mieux situés, modernes et en adéquation avec le développement du site
- Brive : transformation en site éphémère avec un loyer réduit.

#### **1.4. REMUNERATION, AVANCES ET CREDITS ALLOUES AUX DIRIGEANTS**

Les administrateurs, exerçant leur fonction à titre bénévole ne perçoivent aucune rémunération.

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts dirigeants bénévoles ou salariés ne peut être fourni car il reviendrait à communiquer une information individuelle.

#### **1.5. AUTRES INFORMATIONS**

Concernant l'impact « congés payés au cours de périodes d'arrêt maladie », au regard du dernier amendement adopté en 1ère lecture par les députés le 18 mars 2024, il a été décidé de ne pas passer des provisions au titre de l'année 2023. L'impact chiffré de ce passif éventuel ne peut être déterminé avec précision à la date de l'arrêté des comptes, il dépendra des précisions apportées par le législateur, ainsi que des règles d'application.



## 2. LES POSTES DE BILAN.

### 2.1. ACTIF

#### 2.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### 2.1.1.1 Détail des immobilisations par nature et tableau de variation sur l'exercice

	Valeur au 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/2023
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>367 983</b>		<b>426</b>	<b>367 557</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>8 494 408</b>	<b>109 828</b>	<b>65 071</b>	<b>8 539 165</b>
<b>TERRAINS</b>	<b>606 477</b>			<b>606 477</b>
<b>CONSTRUCTIONS</b>	<b>4 124 298</b>	<b>16 775</b>	<b>0</b>	<b>4 141 073</b>
Constructions sur sol propre	2 569 895			2 569 895
Agencements et Installations	1 554 403	16 775		1 571 178
<b>MATERIEL PEDAGOGIQUE</b>	<b>1 317 436</b>	<b>34 857</b>	<b>3 574</b>	<b>1 348 719</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 446 197</b>	<b>58 196</b>	<b>61 497</b>	<b>2 442 896</b>
Installations générales	1 478 183	39 670	52 228	1 465 625
Matériel de transport	903			903
Matériel de bureau et informatique	568 884	14 538	4 682	578 740
Autres immobilisations	398 227	3 988	4 587	397 628
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>0</b>			<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>8 862 391</b>	<b>109 828</b>	<b>65 497</b>	<b>8 906 722</b>

#### Commentaires :

##### ➤ Augmentations : 110 K€

##### Dont :

- Réparation de la toiture de Gouvieux ; 17 K€
- Equipement d'écrans pour les stagiaires à Besançon, Pau , Carcan pour 15 K€
- Equipement de chaises, armoires, tables à Pau, Besançon, et Gouvieux pour 14 K€
- Lit médicalisé pour Champs, pour 2 K€
- Achats de table de pique-nique pour Fontenay pour 5 K€
- Travaux de signalétique sur Strasbourg, Fontenay, Champs, Gouvieux pour 18 K€
- Achats d'un système de visioconférence, et d'ordinateurs pour le personnel pour 12 K€
- Achat d'un tracteur, d'une débroussailleuse, et d'une tondeuse pour Gouvieux pour 4 K€

##### ➤ Diminutions : 65 K€

##### Dont :

- Sorties liées à la fermeture du centre de Montpellier, pour les agencements : 52 k€. Ces sorties ont engendré une VNC (valeur nette comptable) de 2 k€.
- Sorties de matériels mis au rebus, à la suite du déménagement des sites de Pau et Brive : 9 k€, Sans impact sur le résultat.

## 2.1.1.2 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

### Détail et tableau de variation sur l'exercice

	Valeur au 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>340 448</b>	<b>9 280</b>	<b>426</b>	<b>349 302</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 670 703</b>	<b>390 875</b>	<b>62 894</b>	<b>5 998 684</b>
<b>Constructions</b>	<b>2 813 556</b>	<b>111 399</b>	<b>0</b>	<b>2 924 955</b>
Constructions sur sol propre	1 384 895	65 426		1 450 321
Agencements et Installations	1 428 661	45 973		1 474 634
<b>Matériel Pédagogique</b>	<b>992 426</b>	<b>106 656</b>	<b>3 574</b>	<b>1 095 508</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>1 864 721</b>	<b>172 820</b>	<b>59 320</b>	<b>1 978 221</b>
Installations générales	1 123 079	87 507	50 051	1 160 535
Matériel de transport	892	0		892
Matériel de bureau et informatique	357 121	80 405	4 682	432 844
Autres immobilisations	383 629	4 908	4 587	383 950
<b>Total</b>	<b>6 011 151</b>	<b>400 155</b>	<b>63 320</b>	<b>6 347 986</b>

Les dotations sont en hausse de 18k€ (400 K€ en 2023 contre 382 K€ en 2022) compte tenu des amortissements des nouveaux agencements et matériels acquis en 2022 et 2023.

Les diminutions correspondent aux agencements et matériels sortis lors de la fermeture du centre de Montpellier et des déménagements de Pau et Brive.

➤ Les amortissements sont pratiqués, selon le mode linéaire, sur les durées suivantes :

TYPE D'IMMOBILISATION	DUREE D'AMORTISSEMENT
Constructions	35 ans
Installations générales et agencements :	8 à 20 ans
* Revêtements de Sol	8 ans
* Electricité	10 ans
* Façade	15 ans
* Menuiserie Intérieur	20 ans
Matériels d'activité :	
* Matériel pédagogique (informatique, vidéo...)	3 à 5 ans
* Application (cuisine, outillage...)	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Logiciels informatiques	1 an

## 2.1.2. Immobilisations financières

### Participations et autres titres immobilisés : détail et mouvements de l'exercice

STRUCTURES	MONTANT AU 01.01.2023	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	MONTANT AU au 31.12.2023	Provisions constituées au 31.12.2023
<b>PARTICIPATIONS</b>					
1/Sarl Beausoleil					
. Sarl beausoleil (20 parts/220parts)	2 000			2 000	
. Sous-total	2 000	0		2 000	
<b>AUTRES FORMES DE PARTICIPATIONS</b>					
. SCI PLAISANCE INFA	7 950 511			7 950 511	7 948 640
. Sous-total	7 950 511	0	0	7 950 511	7 948 640
<b>TOTAL</b>	<b>7 952 511</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 952 511</b>	<b>7 948 640</b>

#### Commentaires.

Aucun mouvement sur l'année

### Provisions sur participations et autres titres immobilisés : détail et mouvements de l'exercice

STRUCTURES	MONTANT AU 01/01/2023	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31/12/2023
SCI PLAISANCE	7 948 640			7 948 640
<b>TOTAL</b>	<b>7 948 640</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 948 640</b>

#### Commentaires.

.Aucun mouvement sur l'année

### Prêts : détail et mouvements de l'exercice

STRUCTURES	MONTANT AU 01.01.2023	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant au 31.12.2023	Provisions Constituées au 31.12.2023
. AUTRES PRETS	622 972	34 702		657 674	0
<b>TOTAL</b>	<b>622 972</b>	<b>34 702</b>	<b>0</b>	<b>657 674</b>	<b>0</b>

Autres prêts : contribution logement constatée « en prêt ».

## Autres immobilisations financières : détail et mouvements de l'exercice

NATURE	MONTANT AU 01.01.2023	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	MONTANT AU 31.12.2023
DEPOTS VERSES ET CAUTIONS VERSEES	519 539	17 096	25 422	511 213
<b>TOTAL</b>	<b>519 539</b>	<b>17 096</b>	<b>25 422</b>	<b>511 213</b>

### Commentaires :

dont :

- Augmentation :
  - Réajustement de dépôt de garantie Champs sur Marne 3 K€, Fontenay 3 K€ et Besançon 2 K€, et autres réajustements 4 K€
  - Dépôt de garantie pour les nouveaux locaux de Pau : 4 K€, Brive : 1 K€
- Diminutions :
  - Remboursement de dépôt de Gradignan : 15 K€ (locaux quittés en 2022)
  - Perte de la caution du 40 rue de Liège à Pau pour 5 K€ (travaux de remise en état)
  - Remboursement du dépôt de Montpellier : 4 K€

### 2.1.3. Créances clients

#### Détail des créances Clients au 31.12.23 comparé au 31.12.22

	2 023		2 022		Variation 2023/2022	
	Total Brut	Provisions constituées	TOTAL BRUT	Provisions constituées	TOTAL BRUT en %	TOTAL BRUT en Montant
Clients et comptes rattachés	6 915 874	700 000	7 068 494	700 000	-2,16%	-152 620
<b>TOTAL Valeur Nette</b>		<b>6 215 874</b>		<b>6 368 494</b>		

### Commentaires

Type	2023 en K€	2022 en K€	Variation	Commentaires :
Client	3 170	3 835	-665	Gain de temps sur les encaissements AKTO depuis la mise en place de leur API
Client FAE	4 189	4 358	-169	Poste en légère baisse, toujours quelques blocages de facturation sur prises en charge non reçues.
Provision	-700	-700	0	Maintien de la provision 2022
Solde Crédeurs Clients	-443	-1 125	682	Reprise de 80% du surplus de la taxe d'apprentissage
<b>Total Clients</b>	<b>6 216</b>	<b>6 368</b>	<b>-152</b>	

### Provisions pour dépréciations des comptes clients : détail et mouvements de l'exercice

NATURE	MONTANT AU 01/01/2023	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31/12/2023
Provision pour dépréciation des comptes Clients	700 000			700 000

### 2.1.4. Autres créances : détail et évolution par rapport 2022

Autres créances	AU 31.12.23	AU 31.12.22	Variation
	MONTANT TOTAL	MONTANT Total	
CREANCES NON LIEES A L'ACTIVITE			
. COMPTES COURANTS D'ASSOCIES	4 808 693	6 715 688	-1 906 995
c/courant SCI Plaisance	4 808 693	6 715 688	-1 906 995
. AUTRES CREANCES	111 602	68 178	43 424
<b>TOTAL</b>	<b>4 920 295</b>	<b>6 783 866</b>	<b>-1 863 571</b>

#### ➤ Comptes courants SCI Plaisance :

▸ Augmentations :

Part de résultat 2023 de la SCI Plaisance : + 4 K€,

▸ Diminutions : Avances de trésorerie de 1,5 M€ à la Fondation, pour ces besoins en trésorerie (remboursement RJ/FDR) et dénouement Emprunt Crédit Coopératif, séquestré sur la SCI Plaisance et réglé par celle-ci.

#### ➤ Autres Créances :

Variation du poste :

Engagement de l'état à verser l'équivalent de la somme reçue en 2022 au titre de la taxe d'apprentissage, engendrant un produit à recevoir de 59 K€. (Décret no 2024-91 du 8 février 2024 relatif aux modalités dérogatoires d'affectation du solde de la taxe d'apprentissage pour l'année 2023)

## 2.2. PASSIF

### 2.2.1. Fonds propres

#### Détail et variations du poste

INTITULES DES POSTES	MONTANT AU 01/01/2023	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	MONTANT AU 31/12/2023
. DOTATION	9 000 000			9 000 000
. FONDS DE RESERVE	4 500 000			4 500 000
. AUTRES RESERVES				0
. FONDS ASSOCIATIF NET AVEC DROIT DE REPRISE	0			0
. REPORT A NOUVEAU	-5 133 939	-1 127 835		-6 261 774
. RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 127 835	-800 331	-1 127 835	-800 331
. SUBVENTION EQUIPEMENT	133 903		41 064	92 839
<b>TOTAL</b>	<b>7 372 129</b>	<b>-1 928 166</b>	<b>-1 086 771</b>	<b>6 530 734</b>

#### Commentaires :

➤ Augmentation des subventions  
Aucun mouvement.

➤ Diminution des subventions  
Amortissements des subventions au prorata des amortissements des matériels pour 41 k€.

## 2.2.2. Autres fonds propres

### Titres associatifs : détail et mouvements sur l'exercice

SOUSCRIPTEURS	CAPITAL RESTANT AU 01/01/2023 1ère Emission	CAPITAL RESTANT AU 01/01/2023 2ème Emission	INTERETS 2012 a 2019	TOTAL TITRES RJ au 01/01/2023	Diminution de l'exercice	TOTAL TITRES RJ au 31/12/2023
HUMANIS	182 939	228 674	87 318	498 930	55 628	443 302
MM ARRCO	76 225	1 524	13 844	91 593	10 307	81 286
KLESIA	152 449	152 449	46 946	351 844	41 125	310 719
AG2C		335 388	42 696	378 084	32 345	345 739
<b>TOTAL</b>	<b>411 612</b>	<b>718 035</b>	<b>190 804</b>	<b>1 320 451</b>	<b>139 405</b>	<b>1 181 046</b>

### Commentaires

➤ Diminution :

3 K€ correspond à une échéance de règlement demandée par l'Administrateur.  
136 K€ correspondant à l'arrêt du 20/10/2022 de la cour d'appel, statuant sur les arriérés d'intérêts avant la procédure R.J, considérés comme prescrits.

## 2.2.3. Provisions pour risques et charges

NATURE	MONTANT AU 01/01/2023	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	MONTANT AU 31/12/2023
1/ PROVISIONS POUR LITIGES	138 000	60 000	32 500	165 500
2/ PROVISIONS POUR RESTRUCTURATION	212 300		9 594	202 706
3/AUTRE PROVISION POUR RISQUES	11 586			11 586
<b>TOTAL</b>	<b>361 886</b>	<b>60 000</b>	<b>42 094</b>	<b>379 792</b>

### Commentaires

- **Provisions sur litiges :**
  - Reprise à hauteur de 32 k€ de provisions antérieurement constituées sur des litiges prud'homaux soldés dans l'exercice
  - Constatation de nouveaux litiges pour 60 K€
- **Provisions pour restructuration :**
  - Une reprise totale de 9 K€ a été faite sur l'exercice, dont 9 K€ consommés en charge
  - La provision restante de 203 K€ correspond aux honoraires du commissaire à l'exécution du plan
- **Autre provision pour risques :**  
Aucun mouvement

## 2.2.4. Emprunts et dettes financières

### Emprunts et dettes financières : détail et mouvements sur l'exercice

ORGANISME FINANCEUR	CAPITAL EMPRUNTE A L'ORIGINE	DATE	DUREE INITIALE	TAUX	DATE DE FIN APRES RJ	CAPITAL AU 01/01/23	+	-	CAPITAL RESTANT AU 31/12/23
EMPRUNT C COOPERATIF /NATIONAL /R.J	500 000	oct.-16	7 ans	3,51%	2023	410 715		410 715	0
EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE/R.J	400 000	déc.-16	7 ans	1,72%	26/05/2029	327 534		17 081	310 453
EMPRUNT BAO FCP AXA/R.J	500 000	mars-16	7 ans		25/02/2028	478 600		79 766	398 834
<b>CAPITAL</b>	<b>1 400 000</b>					<b>1 216 849</b>	<b>0</b>	<b>507 562</b>	<b>709 287</b>
INTERETS COURUS /EMPRUNT/AXA-C.E/R.J						6 311	7 920	6 311	7 920
TITRES ASSOCIATIFS (hors R.J) Intérêts 20/21/22/23						33 889	11 297		45 186
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>1 257 049</b>	<b>19 217</b>	<b>513 873</b>	<b>762 393</b>

- › L'emprunt FCP AXA est remboursé en 7 billets à ordre de 79K€, la deuxième échéance est intervenue le 25/02/2023.
- › Remboursement de l'échéance annuel de l'emprunt Caisse d'Epargne pour 17 K€
- › L'Emprunt Crédit Coopératif a été prélevé en garantie sur la vente des locaux de la SCI Plaisance en février 2021, à la suite d'un litige avec le Crédit Coopératif sur sa créance R.J. Une première libération des fonds séquestrés pour 246 429 euros a été versé au crédit Coopératif, en 2022. Le litige étant solutionné, la libération du solde (164 286 euros) est intervenue en 2023. La Fondation doit donc désormais cette somme à la SCI Plaisance Cette somme a été passée en diminution du compte courant.
- › Les intérêts sur titres associatifs apparaissant ici, concerne les intérêts dus hors procédure R. J

## 2.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés (2M€)

### Détail et évolutions par rapport à l'exercice précédent

NATURE	31.12.2023	31.12.2022	Variation
<b>FOURNISSEURS COURANTS</b>	<b>1 454 562</b>	<b>1 068 479</b>	<b>386 083</b>
* dont fournisseurs d'immobilisations	466	12 364	-11 898
* dont factures à recevoir	483 245	287 142	196 103
<b>FOURNISSEURS -Redressement Judiciaire</b>	<b>1 022 922</b>	<b>1 108 285</b>	<b>-85 363</b>
<b>FOURNISSEURS COTRAITANCE</b>	<b>77 113</b>	<b>119 620</b>	<b>-42 507</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 554 597</b>	<b>2 296 384</b>	<b>258 213</b>

- › Passif RJ fournisseurs : appel de l'échéance de 2023 par le mandataire.
- › Affinement de l'évaluation de la provision « intervenants » à fin 2023, qui explique l'augmentation du poste factures à recevoir.
- › Mise en attente de règlement de factures d'énergie sur Gouvieux (70 K€) suite à un litige.

## 2.2.6. Dettes fiscales et sociales (5 M€)

NATURE	31.12.2023	31.12.2022	Variation
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES COURANTES</b>	<b>2 070 160</b>	<b>2 542 660</b>	<b>-472 500</b>
* dont Compte epargne temps	153 895	111 788	42 107
* dont provisions Conges payés	514 013	557 979	-43 966
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES - R.J et Restructuration</b>	<b>2 846 720</b>	<b>3 009 802</b>	<b>-163 082</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 916 880</b>	<b>5 552 462</b>	<b>-635 582</b>

**Variations :**

- › Passif RJ et Restructuration, social et fiscal : Poste en diminution à la suite du règlement de la 3-ème échéance du plan.
- › Echancier URSSAF COVID : étalement de notre dette de 1,4 M€ en 48 mensualités de 30 K€ de juin 2022 à mai 2026. Le montant remboursé en 2023 est de 356 K€
- › Remboursement d'une échéance retraite Covid pour 62 K€ (10/2020)
- › Annulation de créances sociales (CSP 2017) jamais réclamées : -116 K€

**2.2.7. Autres dette (119 K€ en 2023 contre 54 K€ en 2022)****Variations :****➤ Augmentation :**

Complément de la provision « intervenants » 2023 pour les nouveaux intervenants pour 51 K€

**2.3. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****2.3.1. Engagements donnés****Dettes garanties par des sûretés réelles**

Néant.

**Autres dettes garanties**

CREDIT COOPERATIF	Prêt de Fond de roulement - Durée 7 ans	oct-16	500 000		Caution SCI PLAISANCE INFA Propriétaire des locaux assortie d'une hypothèque
CAISSE D'EPARGNE	Prêt de Fond de roulement - Durée 7 ans	déc-16	400 000	310 453	0 Emprunt totalement remboursé en 2023 Nantissement 122 parts sociales

**2.3.2. Engagements reçus****› Par la S.A.S Beausoleil :**

« Le 21/06/2021 il a été décidé d'un abandon de créance à La SARL Beausoleil, de 83 K€ sous condition résolutoire d'un retour à meilleure fortune. Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation d'un bénéfice net comptable (ligne HN de l'imprimé fiscal 2053). En cas de retour à meilleure fortune, la S.A.S Beausoleil s'engage à réinscrire, dans un délai de six mois de la clôture de chaque exercice, au crédit des comptes Clients de la Fondation INFA, ouverts dans ses livres, une somme égale à 30 % de son bénéfice net, jusqu'à due concurrence de la somme abandonnée, soit 83 K€ euros. En cas de report de déficit, la réinscription de la créance n'interviendra qu'à compter de l'exercice au cours duquel le déficit aura pu être imputé en totalité, pour la partie du bénéfice restant après déduction des pertes. Pour l'application de cette clause, la S.A.S Beausoleil s'engage à transmettre à la Fondation INFA, tous les documents, pièces et justificatifs relatifs à la détermination du résultat de l'exercice en cours. En tout état de cause, cette clause sera applicable qu'à partir de l'exercice 2026. »

- › Engagement à faire remonter, en 2024, sur la Fondation INFA à la suite de la dissolution/fusion à venir de la SCI Plaisance : **Bail à construction consenti par la SCI PLAISANCE INFA sur la parcelle H166 en 2015 pour une durée de 52 ans.**

### 2.3.3. Informations relatives aux filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAUX PROPRES (en euros)	QUOTE PART DU CAPITAL DETENU	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS
<b>1. FILIALES</b>			
. S.A.S BEAUSOLEIL	NC	10%	NC
. SCI Plaisance	5 595	100%	3 720
<b>2. PARTICIPATIONS</b>	Néant	Néant	Néant

## 3. COMPTE DE RESULTAT

### 3.1. RESULTAT D'EXPLOITATION

#### 3.1.1. Produits d'exploitation (17 583 K€)

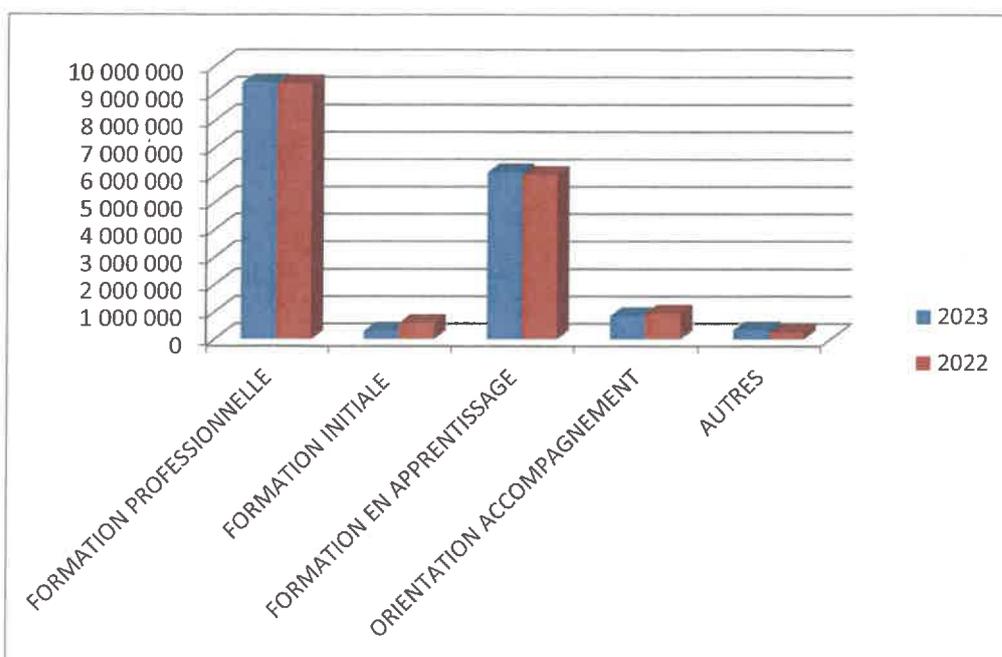
##### ⊗ Activités Formation-Orientation & Accompagnement- Activités connexes (16 935 K€)

Les produits des activités de formation, professionnelle et initiale, d'orientation et d'accompagnement et d'activités connexes sont stables (baisse de 0.86% par rapport à 2022). On note une baisse de la formation initiale en Ile de France. La subvention accordée par la Région Ile de France, qui concernait les formations Moniteurs éducateurs, Educateurs Spécialisés et Educateurs Jeunes Enfants en 2022, ne concerne plus que les Moniteurs Educateurs en 2023 pour 166 K€ contre 363 K€ en 2022. On note également une hausse du secteur « Autres », il s'agit ici essentiellement des activités du secteur INFA EUROPE, concernant les échanges et projets européens.

##### ➤ Répartition par activité

	2023	2022	% Evolution
FORMATION PROFESSIONNELLE	9 355 064	9 327 412	0.30%
FORMATION INITIALE	303 471	569 768	-46.74%
FORMATION EN APPRENTISSAGE	6 093 205	6 000 333	1.55%
ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT	849 046	938 923	-9.57%
AUTRES	334 020	245 116	36.27%
TOTAL	16 934 806	17 081 552	-0.86%

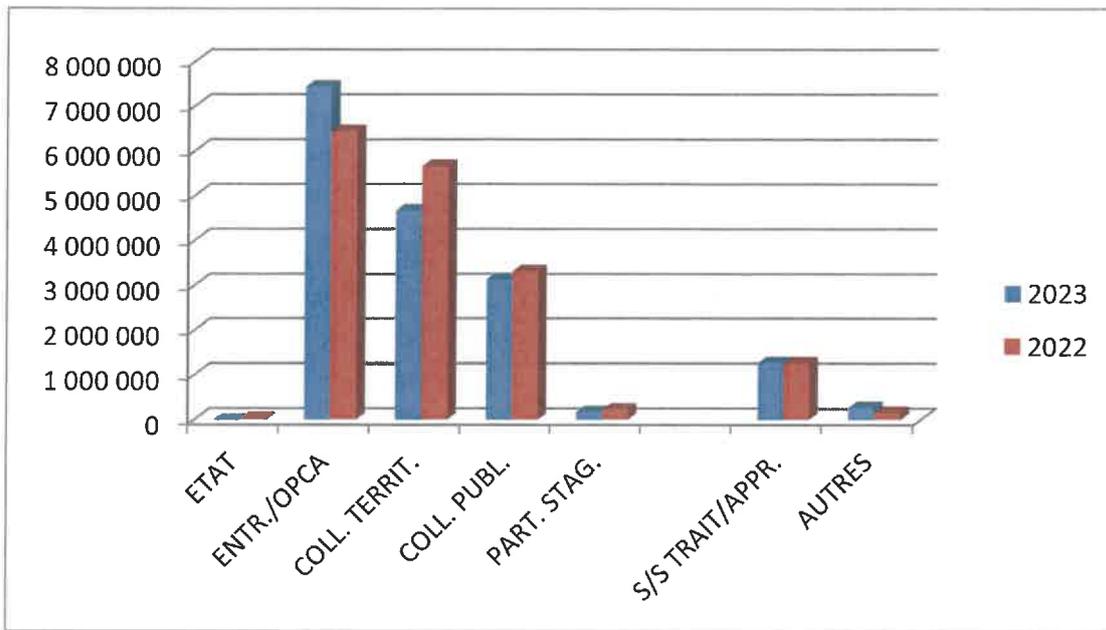
➔ Evolution par rapport à 2022



⊗ Répartition par financeur et évolution par rapport à 2022

FINANCEUR	2023		2022		Evolution
	Montant	% du Total	Montant	% du Total	2021-2020
* ETAT	3 707	0.02%	31 794	0.19%	-88.34%
* Organismes internationaux	270 432	1.60%	161 711	0.95%	67.23%
↳ dont OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse)	196 332	1.16%	119 300	0.70%	64.57%
* Entreprises et Associations	1 433 885	8.47%	722 564	4.23%	98.44%
* OPCO	5 989 383	35.37%	5 707 595	33.41%	4.94%
↳ dont Apprentissage	4 734 511	27.96%	4 564 532	26.72%	3.72%
* Conseils Régionaux	4 189 950	24.74%	5 098 533	29.85%	-17.82%
* Autres collect. Territoriales	475 537	2.81%	557 633	3.26%	-14.72%
* Autres collect. publ. & parapubliques	3 128 156	18.47%	3 312 926	19.39%	-5.58%
↳ dont Pôle emploi	2 795 252	16.51%	2 830 795	9.00%	-1.26%
* Stagiaires formation professionnelle	176 545	1.04%	228 995	1.34%	-22.90%
* Sous-traitance/Apprentissage	1 267 211	7.48%	1 259 771	7.38%	0.59%
↳ dont Apprentissage	1 071 770	6.33%	1 126 782	6.60%	-4.88%
<b>TOTAL</b>	<b>16 934 806</b>	<b>100.00%</b>	<b>17 081 522</b>	<b>100.00%</b>	<b>-0.86%</b>

## ➤ Synthèse évolution 2023 par rapport à 2022



### 3.1.1.1 Subventions (117 K€)

#### Détail

FINANCEURS	2023	2022	SOLDE
TAXE D'APPRENTISSAGE	106 289	105 881	0,39%
AUTRES	11 021	35 185	-68,68%
.Contrats aidés	8 162	34 750	
.Agefiph , aide	2859	435	
<b>TOTAL</b>	<b>117 310</b>	<b>141 066</b>	<b>-16,84%</b>

### 3.1.1.2 Reprises Sur Amortissements et Provisions (33 K€)

- Reprise sur provisions pour risques d'exploitation/litige prudhommal clos dans l'exercice : 33 K€

### 3.1.1.3 Transferts de charges (130 k€)

- Affectation salaires/formation professionnelle continue : 128 K€
- Remboursements assurances de sinistres 2 K€.

### 3.1.1.4 Autres produits (368K€)

Dont :

- Recettes du Self et Restaurant d'application de Gouvieux : 165 K€
- Quote-part subventions virée au compte de résultat : 41 K€
- Remboursement des Hébergements et repas des Apprentis : 13 K€
- Performance Qualité et Accompagnement 2022 Adasa Campus : 37K€,
- Comptabilité ARIF : 9 K€
- 2ème acompte subvention Pole Emploi Web Radio ODEIA : 20 k€
- Quote-part du résultat de la SCI Plaisance 4 K€
- Locations de salles pour examens et autres : 11 K€
- Autres : 68 K€

### 3.1.2. Charges d'exploitation

#### 3.1.2.1 Impôts, taxes et versements assimilés (-461 K€)

Ce poste est composé de :

- la participation à la FPC pour -360 K€
- la taxe foncière pour -83 K€.
- Autres taxes : -18 K€

#### 3.1.2.2 Charges de personnel

*Effectif au 31.12.2023 :*

L'effectif salarié était de 169 Personnes au 31 décembre 2023 contre 209 au 31.12.2022 ; soit, compte tenu des postes à temps partiel 165.80 postes « Equivalents Temps Plein » (E.T.P.) (contre 204.4 au 31.12.2022).

L'effectif en ETP sur l'année est de 226 salariés sur l'année en 2023 contre 240 en 2022 soit une baisse de 6%.

*Autres commentaires*

La masse salariale totale, charges sociales incluses, ressort en diminution de 7.25% % vs 2022. Le taux de charges sociales ressort à 36 % contre 35.5 % en 2022.

#### 3.1.2.3 Dotations aux amortissements et aux provisions (-460K€)

- Dotations aux amortissements (-400 K€)
- Provisions (-60 K€) : provision pour nouveaux litiges prud'homaux.

#### 3.1.2.4 Autres charges (-90 K€)

- Redevances Brevet et Licences : -67 K € (ICDL,Sejer)
- Autres charges : -23 k€

### 3.2. RESULTAT FINANCIER (- 22 K€)

- Intérêts des emprunts Axa et Caisse d'Epargne pour 11 K€
- Intérêts des titres associatifs : 11 K€

### 3.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL (414 K€)

#### 3.3.1. *Sur opérations de gestion (407 K€)*

##### ⇒ **Charges exceptionnelles : - 548 K€ :**

- Reclassement de salaire et CSP Pôle emploi de personnels sortis et non remplacés (restructuration de service), pour – 223 K€.
- Gain sur les intérêts sur titres associatifs antérieurs au RJ, contestés, et prescrits (arrêté du 20/10/2022 de la cour d'appel) pour +136 K€
- Charges de restructuration : -9 K€ entièrement provisionné (Honoraires administrateur judiciaire)
- Amendes et Aide au permis Apprenti Montpellier non remboursable par l'ASP pour - 9K€
- Charges sur Exercices antérieurs : -443 K€

##### ⇒ **Produits exceptionnels : 954 K€ :**

- Reprise de 80% du solde de taxe d'apprentissage de 2019 pour 682 K€
- CSP 2017 jamais réclamé pour 115 K€
- Produits sur Exercices antérieurs : 157 K€

#### 3.3.2. *Sur opérations en capital (- 2 K€)*

- ⇒ Perte suite à la fermeture de Montpellier, -2 K€.

#### 3.3.3. *Dotations nettes aux provisions à caractère exceptionnel (+ 9 K€)*

- ⇒ Reprise sur l'exercice pour + 9 K€, dont 9 K€ correspondent aux coûts de restructuration engagés en 2023.

